

C(2026) 816 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 février 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 février 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision de la Commission du 4.2.2026 sur le report non automatique de crédits de l'exercice 2025 à l'exercice 2026

E 20381

**Bruxelles, le 5 février 2026
(OR. en)**

6060/26

FIN 219

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	5 février 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2026) 816 final
Objet:	DÉCISION DE LA COMMISSION du 4.2.2026 sur le report non automatique de crédits de l'exercice 2025 à l'exercice 2026

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2026) 816 final.

p.j.: C(2026) 816 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.2.2026
C(2026) 816 final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 4.2.2026

sur le report non automatique de crédits de l'exercice 2025 à l'exercice 2026

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 4.2.2026

sur le report non automatique de crédits de l'exercice 2025 à l'exercice 2026

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union¹, et notamment son article 12, paragraphe 3,

considérant qu'il convient de reporter au budget de l'exercice 2026 certains crédits figurant à la section III, Commission, du budget de l'exercice 2025 suivant les justifications reprises dans les annexes,

DÉCIDE:

Article unique

Les crédits figurant à la section III, Commission, du budget de l'exercice 2025 suivant le détail repris dans les annexes I, II et III, sont reportés au budget de l'exercice 2026.

Fait à Bruxelles, le 4.2.2026

Par la Commission
Piotr SERAFIN
Membre de la Commission

¹ JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>